

Évaluation de l'impact du Programme national FSE sur la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion (Axe 3 du POn FSE)

Bilan de mise en œuvre - Synthèse -

Le bilan de mise en œuvre de l'axe 3 du POn FSE donne une vision globale et territorialisée des opérations cofinancées par le FSE en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion. Il propose une première analyse des résultats obtenus sur les participants selon le type d'accompagnement.

Ce bilan constitue la première des deux étapes de l'évaluation de l'impact de l'axe 3 du POn FSE qui s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires en matière d'évaluation des fonds européens.

La génération 2014-2020 des programmes européens est en effet marquée par l'introduction d'un pilotage par la performance et les résultats. L'évaluation vise donc à améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes et en apprécier l'efficacité, l'efficience et l'impact (règlement UE-1303/2013 du 17 décembre 2013).

L'ensemble des travaux de l'évaluation de l'axe 3, pilotée par la DGEFP -autorité de gestion du POn FSE-, ont été validés par un comité de pilotage composé de représentants d'association d'élus et des ministères concernés (ARF, ADF, ADCF, AVE, Europlie, DGCS, CGET).

La présente synthèse est organisée en **trois parties** :

1/ La logique d'intervention de l'axe 3 du POn FSE : objectifs spécifiques et architecture de programmation

2/ Le poids du FSE en termes de dépenses d'insertion et de prise en charge des personnes défavorisées

3/ Les réalisations et résultats de l'axe 3 : publics cible, types d'opérations soutenues, résultats en termes de sortie positive, enjeux

Les travaux se sont appuyés notamment sur:

- l'exploitation approfondie des données de suivi du FSE, incluant un recodage des opérations et la concaténation de 4 bases sources extraites au 3 janvier 2019
- une analyse fine de « parcours » agrégeant les opérations se rattachant à une même personne physique (voir ci-contre)
- une enquête de mars 2019 auprès de l'ensemble des AGD et OI (105 répondants, soit 78% de réponses)

Consultez la présentation
territorialisée du bilan de l'axe 3
du PO national FSE :

www.fse.gouv.fr/evaluations

13 fiches régionales
1 fiche nationale

**Une méthodologie adaptée aux
objectifs du FSE : l'analyse de parcours
d'accompagnement**

**Le parcours d'accompagnement
nécessite d'identifier les personnes
physiques accompagnées.**

Chaque fois qu'une personne entre dans un dispositif cofinancé par le FSE, elle est comptabilisée comme « un participant ».

Il faut donc pouvoir rattacher à la personne physique toutes les opérations auxquelles elle a participé.

Le nombre de participants enregistré par le dispositif de suivi FSE (1 376 417) est ainsi supérieur à celui des personnes physiques (907 750).

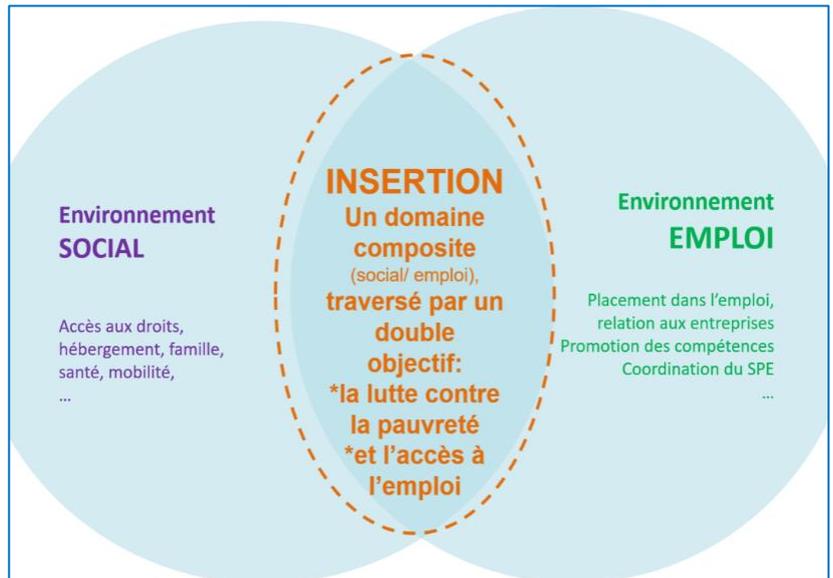
Focus : les champs de l'insertion et de l'inclusion

D'après le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), l'insertion désigne « **les interventions menées au moyen de dispositifs publics** (dans le cadre, par exemple, de l'aide aux chômeurs ou de l'aide sociale) auprès de **populations dont la situation d'exclusion est révélatrice de défaillances des mécanismes d'intégration** » (2014).

Faisant référence à R. Castel¹, le CNLE ajoute que ces interventions « reposent sur une stratégie de **discrimination positive** (cf.) visant à renforcer les processus de socialisation et le développement des liens sociaux et **rattraper la distance par rapport à une intégration accomplie** ».

En France, les politiques d'insertion qui s'institutionnalisent dans les années 80 comprennent deux volets principaux : **la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi** (schéma ci-contre).

Le glissement de la sémantique « insertion » vers celle de « l'inclusion » ne remet pas en cause cette dialectique mais vise un rééquilibrage et une harmonie entre celles-ci en opérant une mise en avant de la sphère sociale et visant une meilleure intégration par l'accès à



l'emploi. La notion d'inclusion emporte également une évolution de paradigme en considérant que les obstacles à l'inclusion ne se situent pas uniquement au niveau de la personne mais aussi de son environnement² (approche situationnelle). Dans le champ de l'emploi, la notion d'inclusion implique ainsi par exemple de considérer les critères et pratiques de recrutement des employeurs au-delà des seules compétences du candidat.

Les « publics en situation d'insertion » cumulent **des difficultés d'ordre social et professionnel et appellent des réponses plurielles**. Dans le cadre du POn FSE, les chômeurs et les inactifs, caractérisés au sens du BIT (Bureau international du travail), sont les deux principaux publics cible. Les chômeurs peuvent être caractérisés par divers critères (niveau d'ancienneté au chômage, niveau de qualification, âge, bénéficiaire d'un minimum social...) tandis que les inactifs, mal identifiés dans les statistiques publiques, font l'objet d'une attention encore émergente mais croissante.

Le champ de l'insertion réunit un **grand nombre et diversité d'acteurs** en raison de son caractère composite, lié à ses différents objectifs :

- État (*DGEFP, DGCS et les structures associées aux plans central et déconcentré*)
- Collectivités (*départements, régions, communes et intercommunalités, concernés au titre de leurs compétences sociales, de formation ou de développement économique*)
- Opérateurs, caisses et associations (*dans les divers champs de l'emploi, formation, logement, santé, famille...*).

¹ R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995, pp. 418-435

² « Inclusion », Bouquet Brigitte, Jaeger Marcel, Dubéchet Patrick, dans « Vie sociale », 2015/3 (n° 11), p. 7-11.

1. La logique d'intervention de l'axe 3 du POn FSE

1.1 Trois objectifs spécifiques pour lutter contre la pauvreté

L'axe 3 répond au 5^e défi de la stratégie du POn FSE « *renforcer l'inclusion pour lutter contre la précarité et la pauvreté* ». Il s'inscrit dans le cadre du « Plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion » adopté par la France en 2013 dans un contexte alors marqué par un niveau record³ de pauvreté. La philosophie de ce plan repose sur l'accès à l'emploi comme facteur premier de la lutte contre la pauvreté et les parcours intégrés et renforcés - dans une perspective d'accompagnement global - comme levier pertinent pour encourager l'insertion professionnelle des publics très éloignés de l'emploi. Ce plan souligne également la nécessité de clarifier l'articulation entre les différents niveaux de responsabilité sur l'offre d'insertion (Départements, EPCI/communes, PLIE, etc).

En cohérence avec les travaux d'évaluation réalisés sur la programmation 2007-2013, l'axe 3 du POn FSE 2014-2020 vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion en agissant sur différents leviers, déclinés au sein de **3 objectifs spécifiques** :

- 1. L'augmentation du nombre de personnes engagées dans des parcours intégrés** de retour à l'emploi (approche globale combinant des actions à vocation d'insertion professionnelle et des actions sociales), le renforcement de la qualité de ces parcours (ingénierie) et l'amélioration de la couverture de l'offre (OS 1) ;
- 2. L'amélioration de l'efficacité de ces parcours** (en termes d'insertion), en impliquant davantage les employeurs et les entreprises dans l'accompagnement des publics (OS 2) ;
- 3. Le renforcement de la lisibilité et de la coordination de l'offre d'insertion**, en clarifiant les responsabilités des acteurs territoriaux et les modalités de leur coordination, prioritairement dans le cadre des Pactes territoriaux d'insertion, et en encourageant la consolidation des structures d'utilité sociale et le développement de projets d'innovation sociale (OS 3).

Les invariants du « parcours »

Un ensemble d'étapes ou de séquences, choisies et ordonnancées dans le temps, selon les capacités individuelles de l'usager et la configuration de son environnement, de façon à atteindre un objectif. Le parcours (ainsi que son objectif) est négocié entre l'usager et son conseiller, il est formalisé et réajusté périodiquement selon les progressions de l'usager ou les évolutions de son environnement

La valeur ajoutée du parcours est supérieure à la valeur ajoutée des étapes qui le compose, grâce à la coordination d'ensemble assurée par le "**réfèrent de parcours**".

Source : "Parcours d'insertion : les clefs de la réussite" dans le cadre de « 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion », mai 2010.

L'axe 3 du FSE représente 1 Md€ de crédits UE programmés au 8 octobre 2018 (2,3 Md€ montant total programmé⁴) répartis comme suit :

Objectif spécifique	Maquette UE (M€)	Montant UE Programmé (M€)		Nombre d'opérations		Nombre de participants enregistrés	
OS 1	1.319	829	83%	8 605	83%	1 255 298	96%
OS 2	164	92	9%	1 023	10%	35 160	3%
OS 3	151	79	8%	714	7%	13 879	1%
Total Axe 3	1 634	1 000	100%	10 342	100%	1 304 337	100%

La logique d'intervention en 3 OS est jugée pertinente pour lutter contre la pauvreté par 85% des autorités de gestion déléguées (AGD) et organismes intermédiaires (OI)⁵.

³ 14,1% en France en 2012, le plus haut niveau depuis 1997

⁴ Montant total = montant FSE + autres financements apportés en contrepartie du FSE

⁵ Enquête menée en mars 2019 auprès de l'ensemble des AGD et OI (105 répondants, soit 78% de réponse)



1.2 Une architecture de programmation reposant sur 14 AGD et 121 OI

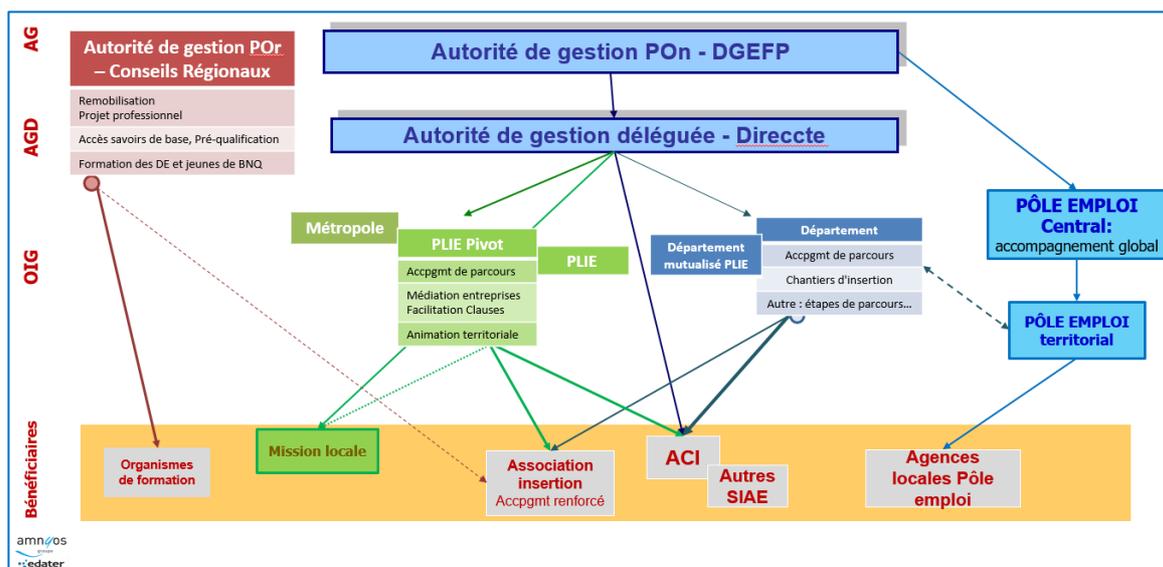
La programmation 2014-2020 de l'axe 3 du POn FSE s'organise de la façon suivante :

- une autorité de gestion (DGEFP), chargée de la gestion directe du volet central de la maquette (15%) et 13 autorités de gestion déléguées (Direccte), chargées de la gestion du volet déconcentré (85%)
- 121 organismes intermédiaires (OI) sub-délégués *via* des conventions de subvention globale signées avec les DIRECCTE (ou la DGEFP concernant Pôle Emploi et l'AVISE)⁶
- de multiples bénéficiaires (SIAE, associations d'insertion...), porteurs des opérations destinées *in fine* aux participants (demandeurs d'emploi...).

AGD - OI	Nombre	Montants FSE programmés
AGD (DIRECCTE et MPN DGEFP)	14	10%
Organismes intermédiaires dont :	121	90%
Conseil Départemental	78	51%
PLIE-Pivot	20	14%
PLIE	14	6%
CD-PLIE	3	2%
Métropole	4	2%
Pôle Emploi - Avise	2	15%
TOTAL Axe 3	135	100%

Une nette diminution du nombre d'OI conventionnés
 Au lancement de la programmation 2007-2013 plus de 350 organismes intermédiaires étaient agréés en métropole, dont 237 dans le champ de l'inclusion : 57 Départements, 180 Plie. La diminution du nombre d'OI répond à un effort de rationalisation et de réduction des coûts de gestion réclamé par la Commission européenne dès 2009¹ à l'ensemble des Etats membres et notamment à la France.

La gestion du FSE est partagée entre l'Etat pour 65% des crédits et les Conseils régionaux pour 35%. Le volet régional ne couvre que des domaines connexes à celui de l'insertion : principalement le soutien à la formation professionnelle des chômeurs et à l'apprentissage (OT10), et plus marginalement à la création d'activité (PI 8iii).



⁶ L'organisme intermédiaire a la responsabilité de la gestion des crédits qui lui sont attribués par voie de subvention globale et qu'il peut utiliser, soit pour assurer le financement de ses propres actions, soit pour cofinancer des actions d'autres organismes. Il exerce les responsabilités de l'autorité de gestion, en particulier dans le domaine du contrôle du service fait. Les DIRECCTE et la DGEFP assurent un rôle de supervision de leurs organismes intermédiaires.

2. Un poids significatif du FSE dans l'action nationale d'inclusion

2.1 17% des dépenses nationales d'insertion

Le montant des dépenses nationales dédiées à l'accompagnement des publics en insertion en métropole est estimé à 1,34 Md€ par an (hors allocation et aides aux postes en insertion).

Le montant annuel moyen des crédits FSE programmés sur l'axe 3 s'élevant à **230 M€ par an**, le FSE **représente 17% de l'enveloppe nationale à laquelle elle s'ajoute**.

	En M€
Dépenses nationales liées à l'accompagnement des publics en insertion en 2015-2016 en métropole	1 344
Dépenses d'insertion des départements pour les allocataires du RSA (incluant IAE et soutien aux PLIE)	765
Crédits mobilisés par les PLIE (hors département)	38
Dépenses d'accompagnement des salariés en SIAE (État, bloc communal et régions) BOP 102	527
Dépenses relatives à l'accompagnement global	29
Programme inclusion sociale : ESS et autres expérimentations (BOP 304)	5

Sources : DREES – dépenses d'action sociale, rapport d'activité des PLIE AVE 2017, ASP, rapport Cour des comptes sur le financement de l'IAE

2.2 14% des allocataires de l'ASS et du RSA

En 2016, plus de 2 millions d'individus sont allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) en métropole.

- 83% des allocataires du RSA sont orientés vers un parcours d'insertion
- dont 61%, soit 850 000 personnes, sont suivis dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnel ou socioprofessionnel⁷.

Le volume moyen de participants entrant dans une opération soutenue au titre de l'axe 3 sur la période 2015-2017 s'élève à 405 000 par an dont **près de 300 000 allocataires de minima sociaux** (RSA principalement)⁸. Ces derniers **représentent** :

- **14% de l'ensemble des allocataires de l'ASS ou du RSA**
- **35% des allocataires du RSA suivis dans le cadre d'un parcours d'insertion socio-professionnel**

⁷ 39% des allocataires orientés vers un parcours d'insertion sont suivis dans le cadre d'un parcours d'accompagnement dit « social »

⁸ Le système de suivi MDFSE ne permet pas de déterminer la nature du minimum social perçu par le participant



3. Réalisations et résultats de l'axe 3 du POn FSE

3.1 Le public touché par l'axe 3 est plus précarisé sur le marché du travail que la moyenne métropolitaine

Au 3 janvier 2019, près de 1,4 million de participants du FSE, soit 908 000 personnes, sont entrés dans des opérations de l'axe 3 du POn FSE.

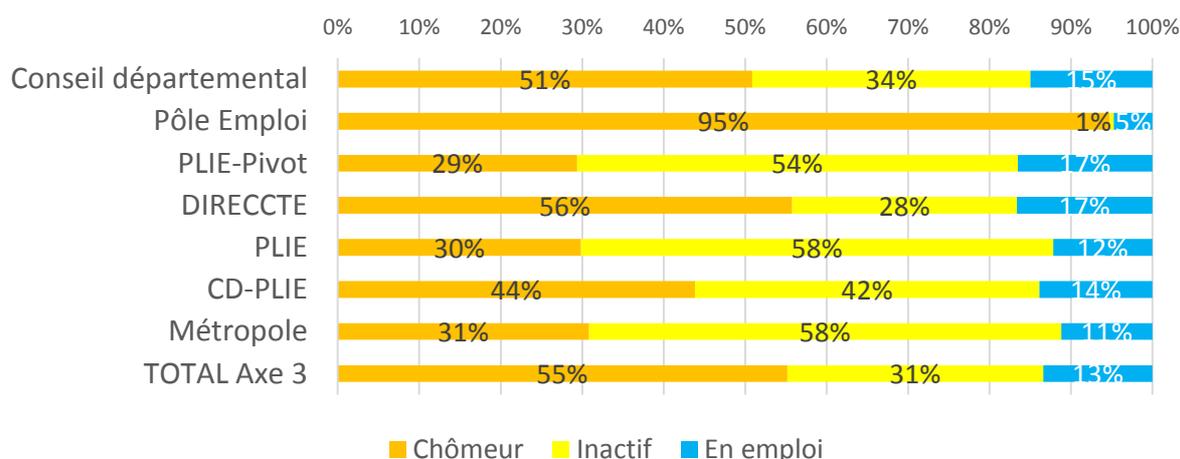
86% des personnes physiques accompagnées au titre de l'axe 3 sont chômeurs (55%) ou inactifs (31%).

Parmi les demandeurs d'emploi, on observe une nette **surreprésentation du chômage de longue durée et des bas niveaux de formation** comparativement aux moyennes métropolitaines de la DEFM (demande d'emploi en fin de mois). Le taux de demandeurs d'emploi de longue durée de l'axe 3 est de 17 points de % supérieur à celui de la France métropolitaine et celui des demandeurs d'emploi de faible niveau de formation de l'axe 3 (niveau collège ou infra) de 42 points de % supérieur.

	Personnes physiques DE axe 3	DE France métrop.	Ecart (en pts de %)
% Femmes	49,8%	46,2%	+4 pts
Tranches d'âge			
Moins de 25 ans	8,7%	16,2%	-8 pts
25-49 ans	73,7%	60,7%	+13 pts
50 ans et plus	17,6%	23,1%	-6 pts
Ancienneté au chômage (DE Cat. A)			
Moins de 6 mois	25,1%	44,1%	-19 pts
Longue durée (> 1 an)	56,2%	39,7%	+17 pts
Longue durée (> 1 an) - Chômeurs (BIT)	56,2%	45,0%	+11 pts
Très longue durée (> 2 ans)	31,4%	20,1%	+11 pts
> 3 ans	16,4%	11,4%	+5 pts
Dernier diplôme obtenu (chômeurs de 20 à 64 ans)			
CITE 0 - 2 (=collège ou infra)	71,8%	29,8%	+42 pts
CITE 3 ou 4	17,0%	46,9%	-30 pts
CITE 5 à 8	11,2%	23,3%	-12 pts

Les inactifs sont majoritaires au sein des opérations Plie, Plie pivot et métropole (54 à 58%).

Statut sur le marché du travail des personnes physiques à l'entrée des opérations de l'axe 3, par gestionnaire



Selon l'enquête réalisée auprès des AGD et OI, la **logique de performance du POn FSE a été incitative pour répondre aux objectifs visés par l'axe 3** :

- 78% des AGD et OI ont opéré des choix pour **cibler les publics les plus éloignés de l'emploi**
- 78% des gestionnaires ont cherché à soutenir **de nouvelles opérations** et/ou opérateurs



3.2 Un accompagnement de parcours très majoritaire parmi les opérations soutenues

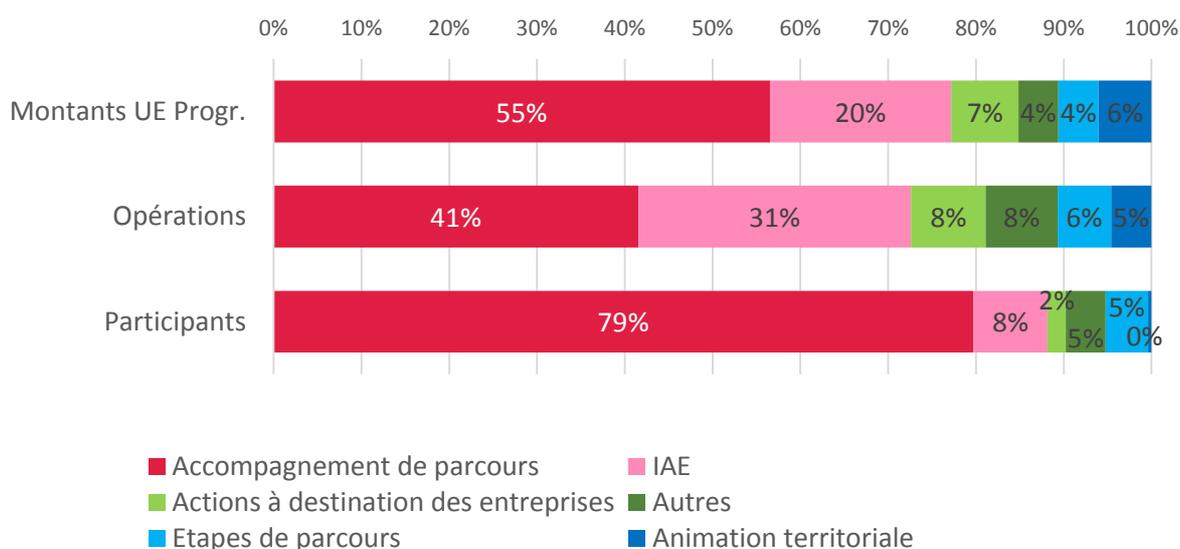
Les principaux types d'opérations soutenues par l'axe 3 sont les suivants :

1. **L'accompagnement de parcours** propose au participant un référent sur la durée et pour la globalité de ses besoins. Il représente 79% des participants et 55% des crédits, soit 553 M€.

Il est porté principalement par :

- les **départements** (41% des participants),
 - les **PLIE** (31%)
 - **Pôle emploi** (21%). 7% des participants sont accompagnés par les Missions locales, l'Epide et les Ecoles de la seconde chance (E2C) notamment.
2. **L'insertion par l'activité économique** (IAE) représente 8% des participants et 20% des crédits, soit 202 M€, à plus de 90% sur les chantiers d'insertion.
 3. 13% de participants se répartissent sur les types d'opérations suivantes :
 - **des étapes de parcours**, en particulier en matière de levée des freins sociaux (28,5 M€)
 - **des actions à destination des entreprises**, notamment en matière de médiation emploi ou de facilitation des clauses sociales, soit 900 opérations représentant 7% des crédits (75M€)
 - **des actions d'animation territoriale** contribuant à la gouvernance et à la lisibilité de l'offre d'insertion, soit 500 opérations représentant 6% des crédits (59 M€)
 - **d'autres actions innovantes** de type auto-école sociale, garage solidaire...

Montants, opérations et participants de l'axe 3, par type d'opérations, en %



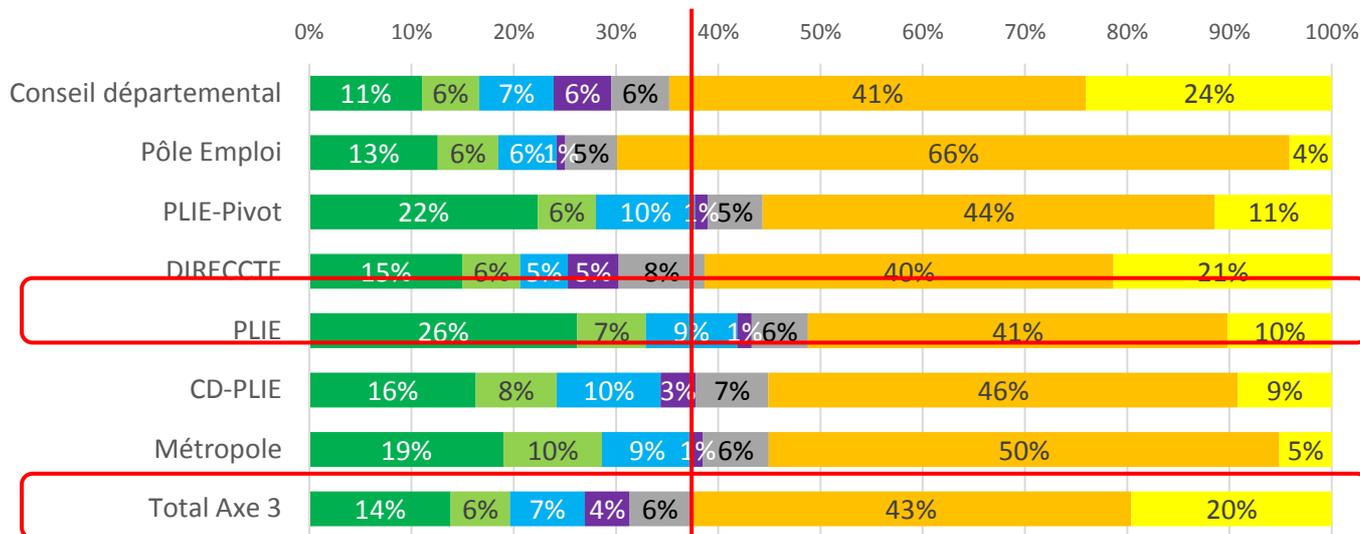


3.3 Plus d'un tiers de sortie positive

37% des personnes physiques bénéficiaires de l'axe 3 du POn FSE présentent une sortie positive à l'issue de leur parcours : 14% en emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI) et 6% en formation.

Les Plie enregistrent un taux plus élevé de sortie positive (49%), notamment un taux de 26% en emploi durable. En revanche, les Conseils départementaux et Pôle emploi ont un taux de sortie positive plus faible, respectivement 35% et 30%. Ces résultats ne sont cependant pas à publics et moyens équivalents pour chaque forme d'accompagnement (Cf. infra).

Statut sur le marché du travail des personnes physiques à la sortie des opérations de l'axe 3, par gestionnaire



- Accède un emploi durable (CDI ou CDD de + 6 mois)
- Accède à un emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)
- Accède à un emploi aidé, yc. IAE
- Accède à une activité d'indépendant, création d'entreprise
- Suit des études ou une formation (Accès à la formation)
- En recherche d'emploi sans suivre de formation ni d'études
- Inactif, ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi

Les résultats doivent s'analyser au regard de variables clefs que sont les pratiques d'accompagnement, les moyens alloués et le profil des publics, différent selon le type de service gestionnaire.

- **Durée de parcours** : 16 à 17 mois pour les Plie et Plie pivot, 10 pour les CD, 9 pour Pôle emploi ⁹
- **Fréquence des échanges** : 3 échanges par mois en moyenne pour une durée moyenne des échanges de 1h pour Plie et CD (2,5 échanges pour les OI-CD et près de 4 pour les OI de type Plie)

⁹ L'enquête AGD-OI fait état de durées plus longues : 23 mois pour les Plie et 12 mois pour les CD.

- **Nombre d'opérations par personne physique** : 2,3 opérations pour les Plie pivot, 2,1 pour les Plie, 1,4 pour les CD ou PE¹⁰.
- **Coût unitaire total** : les écarts entre opérateurs sont importants variant de 1 à 4. Selon une large majorité des AGD/OI, la logique de performance du POn FSE a induit une programmation d'opérations de plus grande envergure et une focalisation sur les publics les plus éloignés de l'emploi. En revanche, relativement peu considèrent que la logique de performance a pu jouer un rôle sur le coût unitaire par participant et la recherche d'efficacité en termes d'insertion.
- **Profil des publics accompagnés de l'axe 3**

Les personnes les plus exposées à des facteurs de précarité sur le marché du travail sont définies comme les demandeurs d'emploi et les inactifs de faible niveau de diplôme -Cite 0-2- parmi les bénéficiaires de minima sociaux et/ou dans une famille monoparentale et/ou d'origine étrangère.

- 62% des personnes bénéficiaires d'opérations au titre de l'axe 3 sont surexposées sur le marché du travail
- La précarité du public accompagné par Pôle Emploi est particulièrement marquée

Gestionnaires	Total des personnes physiques de l'Axe 3	Représentation du public surexposé sur le marché du travail au sein de l'Axe 3	
CD	516 625	311 786	60%
Pôle Emploi	161 211	112 304	70%
PLIE-Pivot	85 900	51 095	59%
DIRECCTE	84 621	52 367	62%
PLIE	42 735	27 082	63%
CD - PLIE	16 014	9 882	62%
Metro. France	12 014	6 408	53%
Total Axe 3	907 750	563 364	62%

3.4 Une évolution positive également pour les inactifs

59% des inactifs bénéficiaires de l'axe 3 du POn FSE connaissent une évolution positive à l'issue de leur parcours :

- 19% sont en emploi ou en création d'activité à la sortie des opérations
- 6% sont en formation
- **34% sortent de leur statut d'inactif pour devenir demandeur d'emploi**

Les CD-Plie communs, Plie Pivot et les métropoles obtiennent un taux de sortie positive pour les inactifs à l'entrée des opérations élevé (84%). Les Conseils départementaux qui représentent plus de 60% du total des inactifs enregistrent un taux plus faible de 50%. Pôle Emploi s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits et n'intervient que très peu auprès d'inactifs.

	Inactifs à l'entrée	Sortie DE	Sortie activité	Sortie formation	total évolutions positives	écart à la moyenne
CD	180 974	28%	16%	6%	50%	-9%
Pôle Emploi	859	23%	19%	8%	50%	-9%
Direccte	23 354	26%	18%	9%	53%	-6%
PLIE	25 072	48%	24%	5%	77%	18%
PLIE-Pivot	46 990	50%	26%	8%	84%	25%
CD - PLIE	6 828	53%	23%	8%	84%	25%
Métropole	7 079	46%	31%	7%	84%	25%
Total	291 156	34%	19%	6%	59%	0%

Selon 54% des OI/AGD, des résultats significatifs sont également obtenus sur **la levée des freins socio-professionnels** (cf. Rapport final de l'évaluation).

¹⁰ Ne sont pas prises en compte les éventuelles autres opérations mobilisées dans le parcours hors cofinancement POn FSE (notamment les PO régionaux).



Deux enjeux relatifs à l'offre d'insertion

1- L'articulation avec la formation	2- La cohérence de l'offre d'insertion
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls 6% des personnes bénéficiaires de l'axe 3 présentent une sortie en formation. ▪ L'accès à la formation est l'objectif le moins atteint du point de vue des AGD/OI. <p>Seuls 22% le considèrent comme atteint de manière significative alors que les objectifs sont considérés comme atteints de manière significative à plus de 50% concernant l'amélioration de la qualité des parcours, la levée des freins et le volume du nombre de personnes accompagnées.</p> <p>En raison notamment de l'absence de coordination avec les programmes opérationnels FEDER-FSE, gérés par les Régions et en charge notamment de la formation. Seuls 1/5 des CD et Plie ont coordonné leurs actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Néanmoins, 81% des OI type Plie et 36% des OI-CD déclarent inclure des actions de formation dans leur offre d'accompagnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La complémentarité entre les acteurs est une condition nécessaire pour parvenir à de véritables parcours d'insertion lisibles et cohérents permettant d'articuler les différentes actions. ▪ 8% des crédits de l'axe 3 et 7% des opérations sont dédiés à la cohérence de l'offre d'insertion. ▪ Seuls 35% des AGD-OI considèrent cet objectif atteint. ▪ La cohérence de l'offre d'insertion demeure un enjeu pour l'avenir, la plupart des AGD-OI considérant que le partage des responsabilités dans la gestion du FSE a un impact sur les synergies et complémentarités des acteurs de l'insertion.

Contacts

Equipe d'évaluation :

Jean DUTOYA – Chef de projet
jean.dutoya@amnyos.com – 06.19.92.51.45

Sébastien GUILBERT – chef de projet Edater
guilbert@edater.com – (06) 07 56 58 18

Nathalie HAVET – Maître de conférence, Université de Lyon 1 (méthodes contrefactuelles)
Vincent ROUE
Léa MONTANOLA
Justine PENDELIAU
Estelle REGOURD

Commanditaire : autorité de gestion du POn FSE – DGEFP

Antoine SAINT-DENIS
Sous-directeur Europe et international

Béatrice EVENO – Responsable de l'évaluation et du suivi de la performance du FSE
beatrice.eveno@emploi.gouv.fr
Frédéric GUILLEMINE – Chargé de mission suivi et évaluation
frederic.guillemine@emploi.gouv.fr

